

OBSÈQUES DE MAX HUBER

Les obsèques de Max Huber eurent lieu le 6 janvier 1960 dans l'église du Fraumünster, à Zurich. Le Président de la Confédération suisse, plusieurs conseillers fédéraux, des représentants des autorités ecclésiastiques, militaires, politiques et universitaires avaient tenu à saluer la mémoire du défunt.

M. Boissier, président, MM. Junod et Bodmer, vice-présidents, M^{lle} Odier, MM. Chenevière, Burckhardt, Siordet, Bachmann et Olgiati, membres, ainsi que M. Pictet, directeur des affaires générales, représentaient le Comité international. M. von Albertini, président, M. Hans Haug, secrétaire général, M^{me} Schindler-Baumann, et le président de la section zuricoise, M. Stürzenegger, représentaient la Croix-Rouge suisse. La Croix-Rouge allemande dans la République fédérale avait délégué son secrétaire général, le Dr Schlögel, tandis que le Dr Bernard représentait la Croix-Rouge néerlandaise.

Selon le désir de la famille, aucun discours ne fut prononcé en dehors de l'évocation faite, par le pasteur Vogelsanger, de la vie du disparu, et de l'allocution de M. Max Petitpierre, président de la Confédération suisse. Plusieurs œuvres de J. S. Bach et Haendel furent interprétées au cours de cette cérémonie d'adieu, à la fois simple et solennelle.

Voici l'éloge prononcé par M. Petitpierre :

Le Conseil fédéral tient à rendre un dernier hommage, en son nom et au nom de tout notre peuple, à un des Suisses de ce temps qui ont fait le plus honneur au pays.

Par ce qu'il a été, par l'œuvre multiple qu'il a accomplie au cours d'une carrière qui s'est poursuivie harmonieusement et sans ombre pendant plus d'un demi-siècle au service du pays et de l'humanité, M. Max Huber a été un grand confédéré.

Cette carrière a été d'abord celle d'un homme de science au vaste savoir, d'un juriste éminent pour lequel le droit ne peut

être que l'instrument de la justice, puis elle s'est étendue à d'autres domaines, en se développant toujours sous le signe du dévouement, du désintéressement et de l'amour du prochain.

Max Huber avait choisi comme discipline le droit des gens, cette branche du droit qui a pour objet les relations humaines dans leur cadre le plus large puisqu'elle embrasse les rapports entre les pays, les peuples, les gouvernements, et que d'eux dépendent la paix et la guerre, d'où découlent en définitive dans une large mesure le bonheur ou le malheur des hommes.

Mais Max Huber ne s'est pas contenté de professer le droit des gens et de contribuer à son développement théorique. Savant et penseur, il a été aussi un homme d'action et a marqué de son empreinte et de sa personnalité toutes les activités qui lui ont été confiées à cause de ce qu'il savait et pouvait, mais aussi grâce à l'autorité naturelle qui rayonnait et s'imposait à travers sa modestie.

Cette action s'est exercée en particulier et d'une manière singulièrement efficace dans trois domaines, qui correspondent à trois étapes de sa carrière.

En 1918, Max Huber fut appelé comme conseiller par le Conseil fédéral, qui devait arrêter son attitude à l'égard de l'organisation internationale dont la création était envisagée : la Société des Nations. C'est dans un modeste cabinet de travail, au deuxième étage du Palais fédéral, qu'il prépara le message du 4 août 1919 sur l'accession de la Suisse à la Société des Nations. Le Conseil fédéral et Max Huber eurent la satisfaction de voir confirmée par les Etats étrangers la reconnaissance de la neutralité suisse et approuvée par le peuple et les cantons la politique de collaboration internationale qu'ils préconisaient. Mais ce message n'était pas qu'une œuvre occasionnelle. Il contenait une justification et exposait une morale de la neutralité, où l'intérêt national d'un petit pays s'accordait avec ses responsabilités vis-à-vis de l'humanité. Cette doctrine, dans la plupart de ses éléments, est restée valable, en raison des idées durablement justes qu'elle exprime. En même temps qu'il se souciait de la sauvegarde des intérêts immédiats et directs de la Confédération, M. Huber traçait une ligne pour son avenir.

Et c'est cette ligne que le Conseil fédéral s'efforce de suivre encore aujourd'hui.

Comme il avait servi son pays en sauvegardant sa position dans le monde, Max Huber le représenta magnifiquement dans le rôle qu'il joua comme juge à la Cour permanente de justice internationale et comme président de cette institution. Il avait une noble conception de la tâche qu'il assumait. Comme il l'a écrit lui-même, « la magistrature a toujours quelque chose d'un sacerdoce, car la justice qu'elle représente est d'ordre moral et, de ce fait, touche au divin, donc à l'absolu ». Il a exercé une grande influence sur les décisions de la Cour, non seulement grâce à ses connaissances de juriste, mais aussi à cause de cette hauteur de vues, de cette souveraine impartialité qui l'inspirait et sans laquelle il ne peut y avoir de confiance dans la justice des hommes.

J'ai reçu de notre ambassade à La Haye une lettre dans laquelle le président de la Cour internationale de justice exprime les profondes condoléances de celle-ci au gouvernement suisse et rappelle en ces termes l'activité du président Max Huber :

« Comme membre de la Cour permanente de justice internationale de 1922 à 1930, comme président de cette Cour de 1925 à 1927, le défunt a joué un rôle de première importance dans l'organisation de la justice internationale. Egalement par ses travaux scientifiques et par ses décisions arbitrales, il a apporté au développement du droit international une contribution si éminente que son nom restera vivant pour tous ceux qui auront à œuvrer dans ce domaine. Écouté et respecté dans le monde entier, il était de ceux qui honorent leur pays et le genre humain. »

Enfin la Croix-Rouge ouvrit des perspectives nouvelles à ce grand esprit, qui se voua à l'application difficile et à la défense des principes de la charité dans un monde divisé et meurtri, enflammé par la haine. Comme membre, puis comme président du Comité international de la Croix-Rouge, il eut à inspirer et à diriger cette institution pendant la période la plus dramatique de son histoire; c'est en grande partie à lui qu'on doit la constitu-

tion de cette vaste communauté universelle qu'est devenue la Croix-Rouge internationale. Il fut aussi le principal artisan de la protection juridique des populations civiles contre les risques de la guerre, partiellement réalisée aujourd'hui par une convention internationale. Au cours de la dernière guerre, lorsque le Comité international de la Croix-Rouge se trouva placé devant des tâches surhumaines, Max Huber leur sacrifia sa vie personnelle et familiale. Avec ses collègues, il accomplit une tâche journalière écrasante, s'intéressant à toutes les infortunes, cherchant à les soulager, « traçant les grandes voies à suivre et rappelant inlassablement aux peuples les principes d'humanité ». En même temps — et malgré son travail quotidien — il eut l'énergie de créer une doctrine de la Croix-Rouge dont il sut préciser les fondements et l'idéal.

Dans toutes ces activités, si lourdes de responsabilités, ce qui frappe c'est le réalisme de Max Huber, non pas ce faux réalisme qui consiste à s'accommoder de la réalité, à se résigner à ses insuffisances et à ses laideurs, mais un réalisme éclairé par un idéal. Justice, paix, charité sont aussi des réalités et, malgré tous les échecs, deviendront de plus en plus des réalités grâce à des hommes comme Max Huber. Ce réalisme l'a empêché toujours de se laisser entraîner vers des illusions comme de s'abandonner au découragement.

Mais je pense qu'au-dessus de tout, ce qui a donné une telle fermeté et une telle sûreté à la pensée de Max Huber, une telle solidité à son œuvre, c'est qu'ayant reconnu l'imperfection de l'homme, il avait gardé sa confiance dans la miséricorde de Dieu. D'où la clarté et la sérénité de sa vie exemplaire et la force d'accomplir ce qu'il a accompli.

Dans le deuil qui atteint douloureusement les enfants et toute la famille de Max Huber, je voudrais les assurer que leur deuil est aussi celui de sa patrie et le nôtre, que nous mesurons ce qu'ils perdent en celui qui leur a été enlevé, qu'ils sont entourés de la sympathie profonde et respectueuse de tous ceux qui ont connu Max Huber et qui, l'ayant connu, l'ont apprécié et aimé.